



CENTRE DE RÉADAPTATION
CARDIAQUE DE LA BRIE

LES GRANDS PRÉS

**LIVRET D'ACCUEIL
DU PATIENT HOSPITALISÉ**

27 rue Sainte Christine
77174 Villeneuve-Saint-Denis
01 60 43 59 59

lesgrandspres-cardio.fr



Sommaire

| | |
|-----------------------------------|----|
| ACCESSIBLITÉ | 4 |
| BIENVENUE AU CRCB | 5 |
| LA VOCATION DU CRCB | 6 |
| SE REPÉRER | 10 |
| LES ÉQUIPES À VOTRE SERVICE | 11 |
| L'HOSPITALISATION | |
| VOTRE ADMISSION | 13 |
| VOTRE SÉJOUR | 15 |
| VOTRE SORTIE | 28 |
| DROITS ET ENGAGEMENTS | |
| VOS DROITS | 30 |
| NOS ENGAGEMENTS | 35 |
| ANNEXES | 47 |



ACCESSIBILITÉ

Avantage considérable, le Centre est facile d'accès et rapide depuis la capitale et sa périphérie :

 **En voiture** : il ne faut pas plus d'une demi-heure pour parcourir les trente kilomètres qui nous séparent de la Porte de Paris Bercy en empruntant l'autoroute A4 (sortie n°13).

L'autoroute A86 et la Francilienne (A104) facilitent la venue des visiteurs à partir des communes des petites et grandes couronnes.

 **Par les transports en commun** : ligne A du RER jusqu'à la station Val d'Europe ou ligne E jusqu'à la station de Tournan-en-Brie. Un service de bus assure la navette (ligne 32), du lundi au vendredi inclus, avec

la commune de Villeneuve Saint-Denis (se renseigner sur les horaires). La ligne A du RER permet également aux visiteurs qui arrivent en train par la gare de Lyon d'accéder à ces stations en moins d'une demi-heure.

 **La SNCF** : dessert par ailleurs au départ de la gare de l'Est, les villes de Lagny-sur-Marne et de Tournan-en-Brie situées à dix kilomètres de Villeneuve Saint-Denis.

Bienvenue au Centre de Réadaptation Cardiaque de la Brie CRCB LES GRANDS PRÉS



Nous sommes heureux de vous recevoir dans notre établissement.

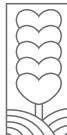
Afin que vous puissiez prendre vos repères dès votre arrivée, nous avons apporté toute notre attention à la rédaction de ce livret d'accueil.

Vous y trouverez les informations utiles pour comprendre le fonctionnement du Centre et faire connaissance avec cet environnement de compétences, de confort et de sécurité.

Nous considérons que l'excellence des soins est indissociable de la qualité des services.

Le Centre de Réadaptation Cardiaque de la Brie a été certifié par la Haute Autorité de Santé en 2019 : vous pouvez télécharger le rapport de certification sur le site internet www.has-sante.fr

Toute l'équipe du CRCB vous souhaite un excellent séjour et un bon rétablissement parmi nous.



LA VOCATION DU CRCB

Le Centre a été créé sur décision du Ministère de la Santé.

L'établissement est lié aux administrations de tutelle par un contrat d'objectifs et de moyens.

Il est conventionné avec les différents organismes sociaux, caisses de sécurité sociale et mutuelles.

Parallèlement, la Direction et le personnel de l'établissement sont engagés conjointement dans une Politique Qualité visant à optimiser tous les aspects d'organisation des soins.

■ UNE VOCATION SPÉCIFIQUE

Les Grands Prés ont pour mission d'accueillir et de proposer une réadaptation cardio-vasculaire aux patients :

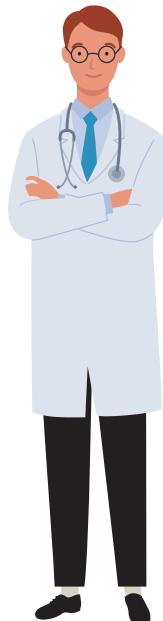
- **Présentant une maladie coronarienne** telle que les suites d'un infarctus du myocarde ou d'une chirurgie de revascularisation (pontage),
- **En phase postopératoire** d'une intervention chirurgicale de correction d'une valvulopathie, ou d'une anomalie congénitale ou d'une chirurgie de gros vaisseaux,
- **En insuffisance cardiaque**, éventuellement en attente ou après une transplantation,
- **Atteints d'une affection artérielle chronique**, en particulier l'artérite des membres inférieurs,

Les Grands Prés mettent à votre disposition des **équipes médicales et paramédicales compétentes et dévouées** (cardiologues, masseurs-kinésithérapeutes, psychologue-abacologue et infirmier(e)s spécialisé(e)s, aides soignant(e)s, animateurs d'activités physiques adaptées...), **un plateau technique de haut niveau** constitué des équipements les plus récents, des méthodes de réadaptation modernes, innovantes et reconnues.

La réadaptation cardiaque peut s'effectuer en hospitalisation complète ou en hospitalisation de jour (ambulatoire) si votre condition cardio-vasculaire le permet.

■ PRÉPARER LE RETOUR À LA VIE ACTIVE

La réadaptation cardiaque consiste en un ensemble de mesures dont l'objectif est de vous permettre de retrouver vos capacités physiques et psychiques, afin que vous puissiez reprendre une place aussi normale que possible dans la vie quotidienne. Pour y parvenir, l'approche doit être globale, axée principalement sur un réentraînement à l'effort physique, un support psychologique et un programme éducatif de correction des facteurs de risque artériel.



- **Un suivi médical** avec continuité des soins 24h/24 et 7j/7.
- **Le réentraînement physique à l'effort** comporte des séances de marche encadrées, d'exercices au sol, de gymnastique de renforcement musculaire, d'entraînement sur bicyclettes ergométriques et sur tapis roulants, et d'exercices en piscine. Les séances sont généralement faites en groupe, elles durent 30 à 40 minutes. Des séances individualisées sont réservées à certaines indications telles que l'insuffisance cardiaque.
- Parallèlement, un **psychologue spécialisé** vous aidera à comprendre et à assumer votre accident cardiaque grâce à des séances de relaxation et des entretiens individuels.
- Enfin, **le programme éducatif de prévention secondaire** est centré sur la correction des facteurs de risque artériel : tabac, cholestérol, diabète, etc...



■ DE BONNES CONDITIONS DE SÉCURITÉ

Les équipes médicales et paramédicales du Centre apportent au quotidien une attention particulière à la sécurité des patients :

- **Deux salles sont équipées pour la gestion des urgences** : elles disposent d'un matériel complet de réanimation et de soins intensifs, incluant la ventilation assistée.
- Les salles d'épreuve d'effort et de réentraînement sont climatisées et équipées de **chariots de réanimation** ; un matériel mobile est également disponible pour les interventions éventuelles à l'extérieur.
- **Une surveillance télémétrique** est assurée pendant les séances de réentraînement pour les patients à risque.
- **Les chambres sont médicalisées** et disposent, en sus des normes en vigueur, de prises murales d'oxygène et de vide médical.
- Dans la journée, les actes médicaux sont assurés par des cardiologues expérimentés. **Les gardes de nuit et de week-end sont effectuées sur place** par des cardiologues ou des urgentistes.

■ UN EFFORT BIEN ENCADRÉ

C'est dans l'aile Est du bâtiment que se déroule l'ensemble des activités d'évaluation et de réadaptation cardio-vasculaire.

Cet espace comprend :

- Une salle avec un équipement aux standards actuels pour la réalisation d'épreuves d'effort sur bicyclette ou sur tapis roulant ; épreuves éventuellement couplées à une mesure de la consommation en oxygène (VO2 max.) ;
- Une salle de réentraînement à l'effort avec bicyclettes ergométriques, tapis roulants, et deux gymnases ;
- Une salle de relaxation.

Ces locaux sont climatisés pour le confort des patients.

Les salles d'épreuve d'effort et de réentraînement sont équipées d'un système de surveillance à distance de l'électrocardiogramme et du matériel d'urgence et de réanimation.

■ UN PLATEAU TECHNIQUE

Le Centre est doté de l'ensemble des technologies permettant l'évaluation cardio-vasculaire, le suivi médical et le reconditionnement à l'effort dans les meilleures conditions de sécurité, conformément aux recommandations de la Société Française de Cardiologie.

L'établissement dispose de :

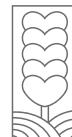
- Matériel d'épreuves d'effort et de mesure de la consommation d'oxygène
- Echocardiographie-doppler couleur trans-thoracique ;
- Echographie-doppler vasculaire ;
- Système d'enregistrement ambulatoire et système d'analyse de l'électrocardiogramme et de la pression artérielle (holters rythmique et tensionnel) ;
- Système d'enregistrement ambulatoire du sommeil (polygraphie) pour détecter le syndrome d'apnée du sommeil.
- Système d'enregistrement à distance de l'électrocardiogramme (télémétrie) ;
- Salle de radiologie.





SE REPÉRER

| Zone 1 Aile hospitalisation | | Zone 2 Bâtiment central | | Zone 3 Aile Médicale | | Zone 4 Aile de Réadaptation | |
|--------------------------------|---|----------------------------|-----------------------|-------------------------|-------------------------------|--------------------------------|---|
| Rez-de-chaussée | | Rez-de-chaussée | | M | Secrétariat médical | S | Salle d'attente kinés |
| Chambres 101 à 130 | G | Accueil - Admission | N | Bureau des externes | T | Salle de vélos | |
| A | Salle de détente TV & bibliothèque | H | Facturation | O | Salle d'échographie - Doppler | U | Gymnase 1 |
| B | Bureau de la surveillante | I | PUI | P | Salle de radiologie | V | Gymnase 2 |
| C | Salle de soins | J | Direction | Q | Bureau des médecins | W | Piscine |
| 1er étage | | 1er étage | | R | Salle d'épreuve d'effort | X | Salle de renforcement musculaire |
| Chambres 201 à 230 | | K | Salle de restauration | | | Y | Bureau du Psychologue / tabacologue - Salle de relaxation |
| A | salle de détente billard, babyfoot & bibliothèque | L | Salle de conférence | | | Z | Salle de repos des externes |
| D | Bureau de la diététicienne | | | | | | |
| E | Bureau de l'assistante sociale | | | | | | |
| F | Salon de coiffure | | | | | | |



LES ÉQUIPES À VOTRE SERVICES

Le centre de Réadaptation Cardiaque les Grands Prés vous propose une prise en charge de qualité et dispose de professionnels qualifiés au sein de son établissement.

L'équipe médicale et paramédicale est présente sur place 24h/24 et 7j/7.



| L'équipe médicale | L'équipe paramédicale | Le service administratif |
|--------------------|---|---|
| • Les cardiologues | <ul style="list-style-type: none"> Le cadre de soins Les infirmières diplômées d'état Les aide-soignantes diplômées Le cadre kinésithérapeute Les kinésithérapeutes diplômés d'état Les professeurs d'éducations physiques adaptées La psychologue tabacologue La diététicienne La pharmacienne La préparatrice en pharmacie L'assistante sociale Le Radiologue | <ul style="list-style-type: none"> Le service qualité La comptabilité Les ressources humaines La facturation Les secrétaires médicales Les hôtesses d'accueil |

Le CRCB, très impliqué dans la formation des professionnels de santé, accueille des étudiants et des stagiaires (en soins infirmiers, d'aides soignant, diététicienne...). Ceux-ci sont donc susceptibles de participer à vos soins durant leur stage.

■ IDENTIFICATION DU PERSONNEL

Voici quelques indications pour reconnaître les différents professionnels de la clinique.

• Descriptif des tenues :



Blouse blanche pour les médecins, le pharmacien, la cadre de santé, l'assistante sociale, la psychologue, la diététicienne.



Blouse blanche, avec un liseré bleu foncé pour les infirmiers (ères).



Blouse blanche, avec un liseré bordeaux pour les aides soignant(es)



Tee-shirt polo bleu foncé pour les rééducateurs (Cadre de rééducation, kinésithérapeute, EAPA).



Blouse bleu pour le personnel de restauration et de nettoyage.



L'HOSPITALISATION



VOTRE ADMISSION

A votre arrivée, vous êtes invité (e) à vous présenter à l'accueil afin de constituer votre dossier administratif. En cas d'impossibilité, la personne qui vous accompagne (famille, ambulancier...) peut se charger de cette démarche.

■ LES PIÈCES À FOURNIR LORS DE VOTRE ADMISSION

Carte d'identité en cours de validité, **carte de séjour, passeport** (selon situation)



Carte vitale ou attestation de couverture des droits à un régime d'assurance maladie



Carte d'adhésion à une mutuelle ou attestation "couverture médicale universelle" (CMU)

- Le nom de votre médecin traitant et son lieu d'exercice. Cette information nous permet de transmettre à votre médecin le compte-rendu d'hospitalisation, facilitant ainsi le suivi de votre pathologie. À défaut, vous pouvez donner le nom du spécialiste qui vous suit.
- La désignation d'une personne de confiance : nom et numéro de téléphone. Il s'agit de la personne parmi vos proches (parents ou médecin traitant) qui serait consultée si vous vous trouviez dans l'impossibilité de vous exprimer. Elle peut vous accompagner dans vos démarches et vos entretiens avec le personnel médical.
- Si ce n'est pas déjà fait, nous vous saurions gré de transmettre au secrétariat médical le courrier de votre médecin adresseur et/ou le compte rendu de votre dernière hospitalisation.
- Un chèque de caution vous sera demandé, comme garantie pour les équipements et matériels à votre disposition, et éventuellement pour couvrir la partie des frais de séjour qui resterait à votre charge.

■ PRÉVENTION DES ERREURS D'IDENTITÉ

L'identification correcte du patient est la 1ère étape indispensable avant tout acte de soins afin de sécuriser votre prise en charge. Pour cela, il est demandé à votre arrivée de présenter à l'hôtesse d'accueil une pièce d'identité en complément de vos documents de couverture sociale. Les données concernant votre identité restent confidentielles. Au cours de votre hospitalisation, les personnels soignants vous demanderont régulièrement de décliner votre nom, votre prénom et votre date de naissance. Il s'agit pour eux de vérifier qu'ils administrent le bon soin au bon patient.



Bien identifié = Sécurité = Bien soigné
Votre sécurité, c'est aussi bien vous identifier.

Mon espace santé (aussi appelé DMP : Dossier Médical Partagé) est un service proposé par l'Assurance maladie qui vous permet de stocker et de partager vos documents et données de santé en toute confidentialité. Si vous avez créé votre espace santé, le compte-rendu d'hospitalisation ainsi que vos ordonnances seront déversés dans celui-ci à la fin de votre séjour.



L'HOSPITALISATION

VOTRE SÉJOUR

■ L'ACCUEIL

Les hôtesses d'accueil sont présentes sans interruption

- Du lundi au vendredi de **8h à 18h30**
- Le week-end et les jours fériés de **9h30 à 18h30**
- Pour votre sécurité, un veilleur de nuit est présent de **20h à 6h**

À l'accueil sont également mis à votre disposition

- Un **service de presse**, assuré tous les jours : quotidiens, hebdomadaires et mensuels, magazines... N'hésitez pas à vous renseigner auprès des hôtesses pour connaître les publications disponibles au CRCB et les publications disponibles sur commande.
- Des **livres**, disponibles en prêt.
- Des **gourdes** à 5€ (une bouteille d'eau vous sera donnée à votre admission).

Informations sur l'organisation

- Les rendez-vous avec le **coiffeur** et avec la **pédicure** sont à prendre auprès des hôtesses d'accueil.
- Pensez à réserver vos **repas "familiaux"** auprès de nos hôtesses d'accueil. (15€ par invité, avec un maximum de 3 invitations par patient en fonction de la place disponible).
- Pour tout complément d'information sur les formalités de sortie concernant le service de facturation et le secrétariat médical, les hôtesses d'accueil se tiennent à votre disposition.



■ LES VISITES

i

Pour recevoir votre famille ou vos amis nous vous demandons de respecter les horaires suivants :

Tous les jours : de **13h30 à 18h30**

La direction se réserve le droit de modifier ces horaires.

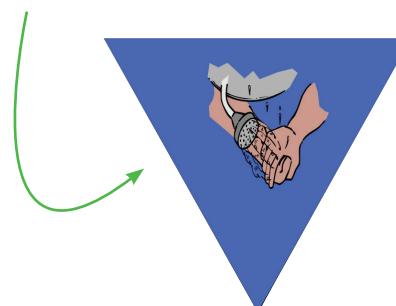
Ces visites doivent respecter certaines règles

- Nous vous demandons de ne pas introduire dans l'établissement d'aliments, de boissons alcoolisées ou encore de médicaments.
- Les visites nombreuses et/ou bruyantes sont déconseillées afin de préserver votre repos mais également celui de vos voisins.
- Les visites peuvent être interrompues à tout moment pour la réalisation de soins.
- Les visiteurs ne peuvent pas se rendre en salle de restaurant s'ils ne dînent pas avec un patient.
- Nous vous rappelons que le CRCB est un établissement de soins, et à ce titre un espace non-fumeur.
- Les animaux ne sont pas autorisés lors des visites (dans l'enceinte de l'établissement et également dans le parc).
- Merci de penser à nos patients et ne pas vous présenter si vous êtes malades.



De plus, il est demandé aux visiteurs de respecter quelques règles d'hygiène :

- Ne pas s'asseoir sur les lits des patients ou poser leurs effets (manteaux, sacs à main...) sur la literie.
- Ne pas utiliser les commodités de la chambre (des WC sont en libre accès).
- Se laver les mains à l'aide du distributeur de solution hydroalcoolique.
- S'adresser au personnel soignant avant de pénétrer dans une chambre sur laquelle **le logo « isolement »** est apposé :



■ VOTRE PRISE EN CHARGE

Équipe médicale et soignante

Un médecin référent vous suivra tout au long de votre séjour et réalisera des visites régulières. De plus, vous serez accompagné et pris en charge par une équipe d'infirmiers diplômés d'état et d'aide soignants durant tout le séjour.

■ LES EXAMENS COMPLÉMENTAIRES

Les médecins seront amenés à vous prescrire des examens, qui seront réalisés au sein de la clinique :

L'épreuve d'effort

C'est l'enregistrement continu de votre Electrocardiogramme (ECG) au cours d'un effort physique quantifié, progressivement croissant. L'effort est réalisé sur un vélo ou un tapis roulant, sous le contrôle du cardiologue.

L'échographie Doppler cardiaque

Une sonde émettrice d'ultra-sons dessine sur l'écran une image anatomique du cœur en mouvement. L'écho doppler permet donc :

- De visualiser précisément les structures cardiaques en mouvement et en temps réel : péricarde, myocarde, valve, etc...
- D'étudier la fonction cardiaque.

Le Holter rythmique

Il permet d'analyser votre électrocardiogramme sur 24 heures et de détecter une éventuelle anomalie qui amènerait à modifier votre traitement ou à prendre certaines précautions vis-à-vis de votre réadaptation.

La M.A.P.A.

C'est la Mesure Ambulatoire de la Pression Artérielle durant 24 heures.

Elle permet de vérifier plusieurs fois par jour votre tension artérielle et de faire la moyenne des mesures sur 24 heures.

Des documents explicatifs spécifiques pourront vous être distribués pour chacun de ces examens. Ils vous permettront d'en comprendre les objectifs et les méthodes.

■ LES ÉQUIPES PARAMÉDICALES

Votre programme en kinésithérapie

Lors de votre admission, le Médecin prescrit un programme de réentraînement à l'effort.

Nos activités ont lieu généralement en groupe. La tenue idéale est bien sûr le survêtement avec une paire de chaussures de sport. Le rendez-vous pour toutes nos activités est la salle d'attente kiné, dans l'aide de réadaptation, juste avant la piscine.

Le soir de votre admission ou le lendemain matin, un Masseur-Kinésithérapeute viendra vous donner votre fiche de réadaptation avec vos horaires d'activités. Vous devrez amener cette fiche lors des activités de réadaptation. Elle n'est pas utile pour la marche extérieure.

Sur la base des résultats de l'épreuve d'effort initiale, le Médecin Cardiologue prescrit une série d'activités physiques qui pourront être ajustées en cours de programme.

La tension artérielle est contrôlée avant la première activité physique.

La fréquence cardiaque est contrôlée avant, pendant et après les séances de réentraînement. Les premiers jours, votre programme comportera essentiellement une séance de gymnastique adaptée à votre état cardiovasculaire.

Les exercices proposés sont variés, ils visent à améliorer la capacité respiratoire, ainsi qu'à récupérer souplesse et endurance. Toute modification vous sera signalée par un des membres de l'équipe.

Les programmes de réentraînement à l'effort incluent notamment :

- Une marche extérieure ;
- Des séances de gymnastique ($\frac{1}{2}$ heure à 1 heure) ;
- Des séances de vélo ou tapis roulant ($\frac{1}{2}$ heure) ;
- Une séance de piscine facultative (si votre suivi postopératoire ne contre-indique pas la baignade).

Votre fréquence cardiaque est surveillée lors de chaque activité grâce au cardio-fréquence mètre, qui vous est prêté lorsque vous êtes en hospitalisation complète. En fin de séjour, votre fiche de réadaptation vous est rendue avec des conseils d'hygiène de vie.

Le service social

Notre assistante sociale est présente le mardi et jeudi toute la journée, dans l'aile de l'hospitalisation de jour.

Elle se tient à votre disposition afin de vous aider dans le cadre de vos démarches administratives ou encore de votre retour à domicile si cela s'avère nécessaire.

Les diététiciennes

Nos diététiciennes, sont présentes du lundi au vendredi au CRCB, au 1er étage de l'aile hébergement.

Leur rôle est de vous aider à mieux vous nourrir et donc à équilibrer votre repas ; élément indispensable dans le cadre de votre réadaptation.

N'hésitez pas à faire appel à elles si vous avez des doutes ou encore si vous avez besoin de conseils.

La consultation de psychologie

Notre psychologue est à votre disposition le mardi, le jeudi et le vendredi pour vous écouter et vous aider.

N'hésitez pas à faire appel à elle si vous en ressentez le besoin. Parlez-en à votre équipe de soins pour organiser la rencontre.

Consultation de tabacologie et d'addictologie

Le tabacologue vous reçoit également dans le cadre d'une consultation de tabacologie et d'addictologie. Si vous souhaitez arrêter de fumer ou stopper une autre addiction, n'hésitez pas à prendre rendez-vous pour obtenir de l'aide.

Notre psychologue saura vous guider pour mettre un terme à vos addictions.

Notre psychologue anime des séances de relaxation s'inscrivant dans la maîtrise du stress et dans la prise en charge de la douleur.



L'ENSEMBLE DU PERSONNEL EST A VOTRE ÉCOUTE POUR OPTIMISER VOTRE SÉJOUR. POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE, N'HÉSITEZ PAS A NOUS CONSULTER.

■ LES SERVICES DU CRCB

La restauration

Les repas sont servis en salle de restaurant climatisée. Un livre d'or est mis à votre disposition pour exprimer votre niveau de satisfaction. Des repas à thème sont régulièrement organisés.



Au petit déjeuner, nous vous proposons :

- Une boisson chaude : thé, café, lait ou chocolat
- Du pain ou des biscuits
- De la margarine
- De la confiture

- Un jus de fruit sans sucre
- Un laitage (sur prescription)
- Eventuellement des pruneaux (sur prescription).

Midi et soir, nous vous proposons un menu fixe, affiché à l'entrée du restaurant. Celui-ci est établi par le Chef cuisinier et la diététicienne, en collaboration avec la Direction et les médecins. Vous pouvez, en fonction de votre appétit, demander au personnel de salle des demi-portions.

La diététicienne établira votre régime conformément à la prescription médicale, surtout en cas de régime sans sel, diabétique ou hypolipidique. Durant votre séjour, elle vous rencontrera pour vous l'expliquer et l'adapter à vos habitudes de vie.

Vous êtes également invité à assister à des conférences et des ateliers sur l'alimentation en salle de conférence (près de la salle de restaurant).

Il vous est possible de déjeuner ou dîner en famille ou entre amis pendant le week end (samedi ou dimanche). Il vous faut pour cela réserver votre repas auprès d'une hôtesse d'accueil au plus tard le jeudi (15€ par invité, en fonction des places disponibles et pour un maximum de 3 invités par patient.) Si ces délais ne sont pas respectés, nous ne pourrons satisfaire votre demande.

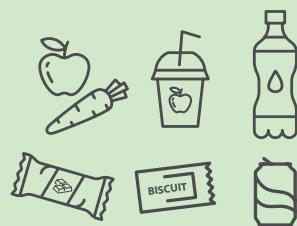
Les repas provenant de l'extérieur sont interdits.

APPORTS ALIMENTAIRES EXTÉRIEURS : LES BONNES PRATIQUES

Ce qui est interdit



Ce qui est toléré



Risques de prolifération et de contamination.

Le courrier postal

Vous pouvez faire adresser du courrier personnel en précisant vos noms et numéro de chambre. Il sera à votre disposition à l'accueil.

Le courrier que vous désirez envoyer doit être déposé à l'accueil avant 10h, pour un ramassage le même jour. Des timbres et des articles de papeterie sont en vente à l'accueil.

Le culte

Sur simple demande auprès de la Surveillante, un ministre de votre culte vous rendra visite dans votre chambre. Par ailleurs, une liste des offices religieux, avec les coordonnées téléphoniques de leurs représentants, est disponible auprès des hôtesses d'accueil.

Le téléphone

Vous pouvez passer des communications téléphoniques depuis votre chambre en composant le 0 puis le numéro de votre interlocuteur. Ceci est une ligne directe, pour passer et recevoir des appels vous ne serez donc pas obligé de passer par le standard.

La télévision

Toutes les chambres sont équipées d'un téléviseur et son utilisation est soumise à un forfait payant. Pour le bien de tous, nous vous remercions de l'utiliser avec discréction et d'atténuer le niveau sonore le soir. La demande de la télécommande pour faire fonctionner la télévision doit être réalisée à l'accueil. Une caution vous sera demandée à votre admission ; le forfait payant, quant à lui, vous sera demandé à la fin de votre séjour.

Internet



Un réseau Wi-Fi est à votre disposition dans le centre : l'utilisation de celui-ci est soumise à un forfait payant que vous obtiendrez auprès de nos hôtesses d'accueil. Elles vous fourniront un LOGIN et un mot de passe.

Pour vous connecter au Wi-Fi : rapprochez-vous des hôtesses d'accueil.

La piscine et le sport



Afin de pouvoir participer à toutes les activités de réadaptation, nous vous demandons de vous munir d'une tenue de sport (survêtement, chaussures légères, short,...), sans oublier un maillot de bain, un peignoir et un bonnet de bain.

Le CRCB dispose d'un vaste parc dans lequel vous pourrez participer à des séances de marche encadrée, mais également d'une piscine et de nombreux autres équipements destinés à votre remise en forme.

LES CONFÉRENCES

Au cours de votre séjour, vous pourrez assister à un certain nombre de conférences en salle de conférence, dans le cadre de l'éducation à la santé ou du programme d'éducation thérapeutique ETIC (Education Thérapeutique sur l'Insuffisance Cardiaque). Nous vous conseillons d'y assister, afin de parfaire vos connaissances et d'optimiser votre réadaptation.

Voici une liste non exhaustive de leur contenu :

Conférences des cardiologues

- Les valves,
- Les coronaires,
- Les médicaments

Conférences des kinésithérapeutes

- La réadaptation cardiaque

Conférences de la psychologue

- Le stress,
- Les séances de relaxation

Conférences des infirmier(e)s

- Le diabète,
- Les anticoagulants
- L'insuffisance cardiaque

Conférences des diététiciennes

- L'équilibre alimentaire,
- Bien lire les étiquettes,
- Quizz : Testez vos connaissances sur l'alimentation
- Atelier sur le diabète et sur le régime hyposodé

■ LA VIE QUOTIDIENNE AU CRCB

A vérifier car les filles à l'accueil ferment souvent les portes à 18h30

i

Pour votre sécurité, les portes d'accès au bâtiment depuis le parc sont fermées le soir à partir de 20h, ou 21h30 en période d'été selon la météo.

Il est important d'être attentif et respectueux des horaires de fermeture de notre établissement. Ces portes disposent d'un système de sécurité, à ce titre, elles se refermeront sans possibilité de les rouvrir de l'extérieur au-delà des horaires de sortie.

Les activités supplémentaires

L'établissement met à votre disposition des jeux et activités de plein air. Vous pouvez en faire la demande auprès de nos hôtesses d'accueil.

Vous pouvez ainsi disposer de :

- jeux de société
- boules de billard et de baby-foot
- boules de pétanque

Les salles de détente

Deux salles de détente sont à votre disposition, une à chaque étage de l'aile hospitalisation avec des fauteuils et des tables pour jouer aux cartes ou tout simplement vous détendre. Le WI-FI y est disponible. Vous y trouverez au rez-de-chaussée : une télévision avec Canal +, de la presse, une fontaine à eau et une bibliothèque. Au 1^{er} étage, vous trouverez un billard, un baby-foot, de la presse et une bibliothèque.

Distributeurs

Des distributeurs...(boissons chaudes, boissons froides et encas)

Trois distributeurs automatiques sont à votre disposition dans le hall d'accueil, sous les escaliers.

L'un vous propose des boissons chaudes (thé, café, décaféiné, chocolat...), le second vous propose des boissons froides "light" (sodas, eau...) et le troisième, des en-cas. Prévoyez une gourde pour votre séjour.

Rappelez-vous que dans le cadre de votre réhabilitation, il faut éviter de manger trop salé ou trop sucré, nous comptons sur vous !

Coffre

Nous vous déconseillons de garder avec vous des objets de valeur (chéquier, bijoux, carte bleue...). Le centre met un coffre à votre disposition pendant la durée de votre séjour. Un reçu, vous permettant de retirer vos objets le jour de votre départ vous sera remis.

Par ailleurs, chaque chambre dispose d'un coffre que vous pourrez paramétrer avec un code personnel.

Le CRCB ne peut être tenu responsable de la perte ou du vol d'argent ou d'objets de valeur.

Traitements personnels

Afin d'éviter tout risque de surdosage ou d'interactions médicamenteuses, nous vous demandons de remettre dès votre arrivée vos médicaments aux infirmières. Ceux-ci vous seront rendus à votre sortie.

Durant votre séjour, vos traitements vous seront administrés par les infirmières, après une vérification de votre identité. Nous vous remercions d'être présent dans votre chambre aux heures de distribution.

Si un médicament doit être pris en dehors de votre chambre, il sera fourni dans un récipient sécurisé à votre nom, remis lors de votre admission. Nous comptons sur votre collaboration pour garantir votre sécurité.

Tenue vestimentaire

Vous devez prévoir :

- Votre linge personnel, entretenu par vos proches.
- Un nécessaire de toilette (savon, shampoing, brosse à dents, dentifrice...).
- Une tenue et des chaussures adaptées aux activités de rééducation.

Tabac, alcool et stupéfiant

Il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte du centre. La consommation d'alcool et de stupéfiants est interdite. Tout manquement à cette règle peut entraîner une exclusion immédiate.

Bruit et respect du calme

Le respect du repos des autres patients est essentiel. Les téléphones portables doivent être en mode silencieux et ne doivent pas être utilisés dans les salles de rééducation. Conformément à l'article 9 du Code civil et à l'article 226-1 du Code pénal, il est strictement interdit de photographier ou filmer les patients, visiteurs et soignants sans leur consentement. Toute infraction à cette règle peut entraîner des poursuites.

Respect de l'environnement

Pour préserver votre cadre de vie :

- Ne rien jeter au sol ou par la fenêtre.
- Utiliser les poubelles mises à disposition dans les espaces communs.
- En cas de dégradation volontaire, le montant des réparations sera facturé.
- Adopter des gestes éco-responsables : éteindre la lumière et la télévision lorsque vous quittez une pièce.

Sécurité et évacuation

À chaque aile, un plan d'évacuation est affiché. En cas d'incident, le personnel formé à la sécurité incendie vous guidera et vous indiquera la conduite à tenir.

Les permissions de sorties

Des permissions de sorties sont possibles lors de votre séjour sur validation de votre médecin référent. Les permissions sont possibles le samedi ou le dimanche de 10h à 18h. Vous pouvez faire la demande du formulaire auprès de l'infirmière avant le jeudi 12h. La direction et les médecins se réservent le droit de suspendre les permissions.

AUCUNE PERMISSION EXCEPTIONNELLE NE SERA ACCORDEE.

Informations et accompagnement des patients

Parce qu'il est essentiel que chaque patient puisse comprendre ses droits et être acteur de sa prise en charge, le centre met gratuitement à disposition divers supports d'information.

Ces documents, élaborés par les différentes instances de l'établissement ou les pouvoirs publics, sont en libre accès à l'accueil et dans les salons. N'hésitez pas à vous servir !

Règles de vie commune

Afin de préserver les libertés et la quiétude de chacun, il vous est recommandé de respecter certaines règles de vie commune :

- Respecter le personnel et les patients dans l'esprit des valeurs communes développées au sein de l'établissement,
- Maintenir le téléphone portable en position silencieuse et ne pas l'utiliser lors des visites médicales et soignantes, ou encore au restaurant,
- Eteindre la télévision lors des visites médicales et soignantes,
- Ne pas tenir de propos ni avoir une attitude pouvant porter atteinte moralement à l'honorabilité des autres patients ou du personnel ; toute violence physique ou verbale, de même que tout propos discriminatoire sera susceptible d'entraîner des poursuites judiciaires,
- Observer une propreté corporelle, dans le respect des habitudes de vie,
- Respecter la propreté et l'hygiène des locaux, en particulier en faisant usage des poubelles et cendriers,
- Respecter l'interdiction de fumer au sein du centre,
- Respecter le sommeil et la tranquillité des voisins,
- Développer une attitude éco-responsable : éteindre la télévision et la lumière,
- Respecter les consignes de sécurité.



LE PERSONNEL NE PEUT EN AUCUN CAS RECEVOIR DE POURBOIRE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT.





L'HOSPITALISATION

VOTRE SORTIE

L'autorisation de sortie est donnée par le médecin. Il y a certaines démarches à suivre pour votre sortie.

Minimum 3 jours avant votre sortie :

Il faut prévoir votre moyen de transport au moins 3 jours avant la date de votre sortie. Les secrétaires médicales devront impérativement être averties du moyen de transport que vous aurez choisi, que cela soit votre véhicule personnel, votre famille, vos proches ou encore un VSL ou un taxi. Plus loin vous habitez (>150 km), plus vite notre secrétariat a besoin de ces informations.

Contactez votre famille ou vos proches afin d'organiser votre retour à domicile.

Dans le cas où votre retour ne pourrait s'effectuer avec eux, vous devez contacter au plus vite les secrétaires médicales qui seront à même de vous aider. Le secrétariat se situe au rez-de-chaussée dans l'aile médicale.

Le jour de votre sortie :

Vous devez vous rendre à l'accueil entre 9h15 et 10h du matin.

Vous devrez remettre à notre hôtesse les objets suivants :

- La télécommande de votre téléviseur
- La clef de votre chambre
- Le cardiofréquence-mètre
- Le questionnaire de satisfaction rempli

Vous devrez régler vos éventuelles dépenses non incluses dans le forfait journalier :

- La part du prix de la chambre qui ne serait pas prise en charge par votre mutuelle (dans le cas des chambres individuelles)
- Les journaux
- Eventuellement les services de coiffure ou d'esthétique que vous n'auriez pas réglés.



Vos bulletins de situation vous seront remis à ce moment-là, afin que vous puissiez les transmettre aux services concernés (employeur, assurance maladie, mutuelle, ...)

Votre chèque de caution ne vous sera remis qu'après cette formalité.

La veille de votre sortie, les kinésithérapeutes passeront dans votre chambre afin de vous remettre votre dossier et répondre à vos interrogations.

Le matin de votre départ, vous rencontrerez l'infirmière qui vous remettra vos ordonnances de sortie, votre arrêt de travail...

Elle répondra également aux questions que vous pourrez lui poser.

Vos bagages peuvent être déposés à l'accueil à votre demande. Si vous souhaitez vous en charger seul, des chariots à bagages sont à votre disposition dans le hall d'accueil. N'hésitez pas à les demander à nos hôtesses.

Sortie contre avis médical

Si vous décidez de sortir contre avis médical, vous prenez un risque pour votre santé. Il vous sera demandé de signer une attestation établissement que vous avez eu connaissance des dangers encourus.

Questionnaire de satisfaction

Votre avis nous intéresse. Il contribue à l'amélioration de la qualité de nos services. Pour l'exprimer, vous pouvez remplir le questionnaire de satisfaction remis par l'infirmière à la validation de votre sortie. Ce questionnaire anonyme a pour objectif de recueillir vos appréciations sur la qualité de l'accueil, de l'information, des soins, de la prise en charge de la douleur et des conditions de votre séjour.

Pour mieux répondre à vos attentes, votre avis nous est indispensable. Ainsi n'oubliez pas de le remplir et de le remettre à l'accueil le jour de la sortie.

À la réception, une analyse est réalisée par la responsable qualité et gestion des risques pour identifier les actions correctives à mettre en place.

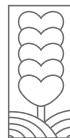


Participation à l'enquête e-satis, recueil de l'expérience patient



Si vous inscrivez votre adresse mail sur le questionnaire de satisfaction, un mail de la HAS (Haute Autorité de Santé) vous sera adressé dans les semaines suivant votre sortie. Vous pourrez exprimer votre avis et votre expérience en tant que patient en le complétant en ligne.

Ce dispositif, complémentaire aux questionnaires de sortie, permet au ministère de la santé de calculer un score de satisfaction pour l'établissement et de le comparer sur le plan national.



DROITS & ENGAGEMENTS

VOS DROITS

Le CRCB s'engage à garantir à chaque patient un égal accès aux soins adaptés à son état de santé, ainsi qu'une continuité des soins et une sécurité sanitaire optimale.

Vos droits sont définis dans la Charte de la personne hospitalisée, dont les principes essentiels sont reproduits à la fin de ce livret.

■ L'ACCÈS À VOTRE DOSSIER

La confidentialité de vos données personnelles est garantie en application de la loi du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Conformément aux articles L-1111-7 et L-1112-1 du Code de la Santé Publique, vous avez un droit d'accès direct à votre dossier médical, ou par l'intermédiaire d'un médecin que vous auriez désigné. Cependant, l'original de votre dossier médical ne pourra pas quitter l'établissement, sauf en cas de procédure judiciaire. Nous pourrons donc vous fournir une copie de votre dossier.

Votre demande doit comporter les éléments suivants :

- Votre identité,
- Les modalités de consultations souhaitées (sur place ou envoie de copies du dossier)
- Le motif de la demande si c'est un ayant-droit qui réalise la demande.

Si votre dossier a moins de cinq ans, nous serons tenus de vous le transmettre dans un délai de huit jours à partir de la réception de votre demande. Ce délai augmente à deux mois pour les dossiers de plus de cinq ans.

La consultation sur place est gratuite. En cas de demande de copies, les frais de reprographie et d'envoi sont à votre charge (0,18€ par page).

Vous pouvez être accompagné par une personne de votre choix (médecin traitant, proche...). Un accompagnement médical par un de nos médecins est également proposé.

En cas de décès, les ayants droit peuvent obtenir certaines informations médicales, sauf opposition exprimée par le patient de son vivant, si cela est nécessaire pour connaître la cause du décès, faire valoir un droit ou défendre la mémoire du défunt.

Droit d'opposition et d'effacement : Dans le cadre du RGPD, vous pouvez demander le retrait de certaines données sous réserve de contraintes médicales et légales.

Votre dossier médical est conservé pendant vingt ans à compter de la date de votre dernier séjour.

■ INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Les informations vous concernant, tant sur le plan médical qu'administratif, font l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978 modifiée le 06 aout 2004. Les informations médicales, protégées par le secret médical, sont sous la responsabilité du médecin en charge du département de l'information médicale «DIM». L'adoption du règlement général sur la protection des données (RGPD) en droit français le 25/05/2018 a entraîné la nomination d'un Délégué à la Protection des Données (DPO) que vous pouvez contacter à l'adresse suivante :

DPO Centre de réadaptation cardiaque de la Brie
dpo@centrecardio-crcb.fr

27 rue Sainte Christine - 77174 Villeneuve Saint denis

Conformément à la loi, le DPO de l'établissement répondra à vos requêtes concernant les modalités de recueil et de traitement de vos données personnelles.

Certains renseignements vous concernant, recueillis au cours de votre admission, au cours de votre consultation ou de votre hospitalisation, pourront faire l'objet d'un enregistrement informatique réservé à l'usage exclusif des professionnels autorisés avec la finalité de vous fournir la prise en charge la plus adaptée à votre pathologie. En consentant à ce recueil lors de votre admission, vous bénéficiez d'un droit d'accès à ces informations et de modification de celles-ci sur simple demande auprès du DPO. Vous avez le droit de vous opposer, pour des raisons légitimes, au recueil et au traitement des données vous concernant dans les conditions fixées par l'article 38 de la loi du 6 janvier 1978.

Renforçant la loi de 1978, l'article L.1111-8 du Code de la Santé Publique et le décret n°2006-6 du 4 janvier 2006 relatif à l'hébergement de données de santé à caractère personnel précisent que vous pouvez :

- accéder à vos données de santé à caractère personnel hébergées et en demander la rectification;
- demander copie de l'historique des accès aux données de santé hébergées, des consultations ainsi que du contenu des informations consultées et des traitements éventuellement opérés.

Conformément au Règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) entré en application le 25 mai 2018, vous pouvez à tout moment :

- Accéder à vos données de santé à caractère personnel hébergées et en demander la rectification.
- Vous opposer à l'enregistrement de certaines données pour des raisons légitimes, à moins que cet enregistrement ne soit prévu légalement.

Pour exercer ces droits, contactez notre **Délégué à la Protection des Données** par e-mail à dpo@cliniquegrandstade.fr. La Clinique du Grand Stade reste à votre disposition pour toute question relative à vos droits et à la protection de vos données personnelles.

■ LES DIRECTIVES ANTICIPÉES

La loi du 22 avril 2005 relative aux droits des malades permet à toute personne majeure de rédiger des directives anticipées, pour le cas où elle serait hors d'état d'exprimer sa volonté. Il s'agit de faire connaître par écrit les décisions concernant la fin de vie, et notamment sur la question de l'arrêt ou de la limitation des traitements. Le corps médical pourra alors décider d'une conduite à tenir en prenant en compte la volonté du patient.

Ces directives sont datées, signées et authentifiées par le nom, le prénom, la date et le lieu de naissance du rédacteur. Elles sont valables trois ans et peuvent être modifiées ou annulées à tout moment, par un nouveau document. Si vous n'êtes pas en état de les rédiger, vous pouvez le faire avec deux témoins, dont votre personne de confiance.

Vous trouverez plus d'information sur http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/les_directives_anticipees.pdf

Enregistrement des directives : Vous avez la possibilité d'enregistrer vos directives anticipées dans votre Dossier Médical Partagé (DMP) pour en faciliter l'accès aux professionnels de santé.

Il est recommandé de réévaluer et actualiser régulièrement vos directives pour qu'elles reflètent toujours vos volontés.

Un modèle de directives vous sera fourni à votre arrivée à l'étage.



Vous trouverez plus d'informations sur :
www.sante.gouv.fr

■ PERSONNE DE CONFIANCE

Conformément à la loi du 4 mars 2002, il vous sera remis un formulaire relatif à la désignation de la personne de confiance que vous devrez restituer à l'hôtesse d'accueil.

Toute personne majeure peut désigner une personne de confiance.

Parmi ses missions, elle pourra vous accompagner dans vos démarches liées à votre santé et, si un jour vous êtes hors d'état d'exprimer votre volonté, elle sera consultée en priorité pour l'exprimer : elle pourra recevoir l'information médicale à votre place et sera votre porte-parole.

Cette personne peut être un parent, un proche ou votre médecin traitant, et elle sera consultée au cas où vous seriez hors d'état d'exprimer votre volonté et de recevoir l'information nécessaire à cette fin. Elle peut vous accompagner dans vos démarches et assister aux entretiens médicaux, afin de vous aider dans vos décisions.

i

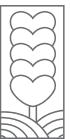
Cette désignation est révocable à tout moment.

NB : il vous est possible de noter que vous ne souhaitez pas désigner de personne de confiance.

La personne de confiance peut être différente de la personne à prévenir.



DROITS & ENGAGEMENTS



NOS ENGAGEMENTS

■ NOS ENGAGEMENTS

Au CRCB, nous plaçons le respect, la dignité et la qualité des soins au cœur de notre mission. Nos engagements s'appuient sur des principes forts visant à garantir une prise en charge bienveillante, adaptée aux besoins de chacun et respectueuse de l'environnement.

Ainsi, nous nous référons à plusieurs chartes et engagements, qui structurent notre démarche éthique et professionnelle :

- La charte de la bientraitance, propre à notre établissement, qui guide nos pratiques au quotidien.
- La charte du patient hospitalisé, garantissant ses droits et la qualité de sa prise en charge.
- La charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante, visant à préserver son autonomie et son bien-être.
- Le contrat d'engagement sur la prise en charge de la douleur, affirmant notre implication dans le soulagement de la souffrance.
- La charte éco-geste, définie par la clinique, pour que chacun contribue à préserver notre environnement à son échelle.

Ces engagements sont le socle de notre approche et nous veillons chaque jour à les mettre en pratique pour offrir des soins de qualité, dans un cadre respectueux et bienveillant.

■ CHARTER DE BIENTRAITANCE

DÉFINITION

La notion de bientraitance correspond à une recherche permanente de qualité de service offert aux personnes qui nous sont confiées. C'est une réponse aux divers besoins : physiologiques, psychologiques et sociaux. Elle concourt à la restauration ou au maintien de l'autonomie, de l'estime de soi. C'est un accompagnement respectueux et humain de la personne en fin de vie.

RESPONSABILITÉS

L'ensemble du personnel de la Clinique les Grands Prés se mobilise et s'engage pour la mise en œuvre des orientations décrites.

Article 1 - Engager notre bienveillance auprès du patient tout au long du séjour

- En respectant l'intimité et la dignité du patient en fermant la porte pendant les soins et consultations
- En appliquant le vouvoiement et l'appelant par son nom
- En optimisant notre faculté d'observation et d'écoute pour reconnaître les besoins

Article 2 - Respecter et promouvoir les droits et libertés reconnus aux patients

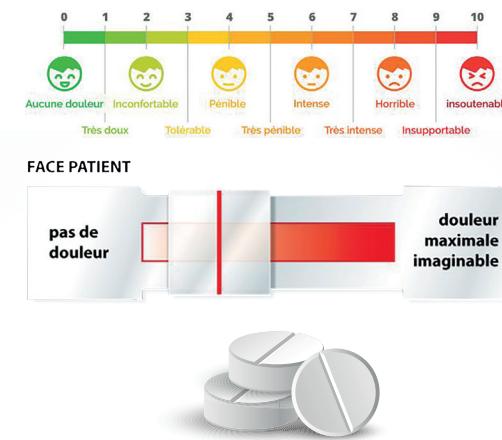
- En garantissant la confidentialité des informations relatives aux patients
- En permettant au patient de désigner une personne de confiance
- En respectant la volonté du patient
- En encourageant les professionnels à délivrer une information adaptée à la compréhension du patient
- En identifiant les besoins y compris psychologiques et sociaux

Article 3 - Offrir aux hospitalisés une prise en charge adaptée à leur âge et leur pathologie

- En maintenant ou en optimisant leur autonomie
- En proposant un projet thérapeutique en fonction de l'état de santé
- En proposant des objectifs de soins selon les besoins et les risques identifiés
- En appliquant les recommandations en matière de contentions : analyse du bénéfice/risque, prescription médicale réévaluée tous les jours. Mise en place d'une surveillance particulière : lever la contention toutes les 2 heures

Article 4 - Agir contre la douleur aiguë et chronique, physique et morale

- En améliorant la prise en charge de la douleur selon les recommandations du CLUD
- En évaluant la douleur dès l'entrée et effectuant son suivi en étant sensible aux actes potentiellement douloureux
- En transmettant ses observations afin de mettre en place un traitement antalgique si nécessaire
- En transmettant ses observations afin de mettre en place une aide ou un suivi psychologique



Article 5 - S'inscrire dans une démarche d'amélioration continue des pratiques professionnelles

- En suivant les formations proposées
- De façon individuelle : adopter la faculté de s'interroger sur sa pratique et vérifier que celle-ci est conforme aux objectifs de bientraitance
- De façon collective : évaluation des pratiques, formations, réunions soignants

Article 6 - Garantir aux patients la compétence professionnelle du personnel

- En recrutant du personnel qualifié
- En encourageant la formation continue
- En délivrant aux patients une information coordonnée par les professionnels sur les soins, la prise en charge de la douleur

Article 7 - Mener une politique dynamique de sécurité sanitaire

- En optimisant nos ressources et nos moyens
- En assurant le suivi et l'entretien du matériel mis à disposition
- En respectant les règles de bon usage du médicament
- En appliquant les procédures d'hygiène et de vigilance

Article 8 - Organiser la continuité des soins

- En assurant des transmissions orales aux professionnels concernés et écrites dans le dossier patient
- En prenant connaissances des prescriptions de surveillance et soins
- En prenant connaissances dès sa prise de poste des éléments inscrits sur la planification murale et le planning des entrées /sorties
- En réactualisant la planification murale



■ LA PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR

Quand ?

La douleur est souvent la conséquence d'une intervention, et les traitements antalgiques sont débutés pendant celle-ci. Ainsi, à la levée de l'anesthésie, la douleur ressentie est faible ou modérée mais reste variable selon les individus et l'intervention.

Par la suite, lors de votre réadaptation, le traitement antalgique vous sera administré de façon régulière ou ponctuelle en fonction de votre douleur. Celle-ci sera évaluée fréquemment : tout sera mis en œuvre pour que vous n'ayez pas mal.

L'évaluation

La douleur sera évaluée dès votre arrivée aux Grands Prés et régulièrement au cours de votre séjour. L'intensité de votre douleur sera évaluée au moyen d'une échelle appelée EN (échelle numérique). L'EN consiste en la cotation de votre douleur à l'aide d'un chiffre entre 0 (pas de douleur) et 10 (douleur maximale imaginable).

Durant votre séjour aux Grands Prés, prenez le réflexe de signaler à votre infirmière d'éventuelles sensations inconfortables et/ou douloureuses : ceci permettra d'apporter un traitement plus rapide et plus efficace à ces désagréments. Certains antalgiques ne sont prescrits que pour des douleurs rebelles et non de manière systématique : vous pourrez ainsi en bénéficier.

La prise en charge

Nous disposons de nombreux médicaments permettant de lutter contre la douleur. Ils pourront vous être administrés sur prescription médicale en fonction de l'évaluation de celle-ci.

Certaines douleurs liées à votre intervention peuvent également être traitées par une prise en charge adaptée en kinésithérapie, sur prescription médicale.

Les sensations désagréables ou douloureuses résultant d'un épuisement psychique lié à la maladie peuvent être soulagées par des séances de relaxation et/ou une prise en charge psychologique.



Comme tout médicament, la prise d'un traitement antalgique peut provoquer chez certaines personnes des effets indésirables. L'équipe médicale des Grands Prés reste à votre entière disposition en cas de survenue d'un de ces effets, même bénin.



Votre
douleur,
parlons-en

Contrat d'engagement

Dans notre établissement, nous nous engageons à prendre en charge votre douleur :

Reconnaitre
Prévenir et soulager
Évaluer

FACE DE MESURE



Article L. 1110-5 du code de la santé publique : « ... toute personne a le droit de recevoir, des soins visant à soulager sa douleur. Celle-ci doit être en toute circonstance prévenue, évaluée, prise en compte ... »



Votre
douleur,
parlons-en



MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE LA SANTÉ

www.sante.gouv.fr

Usagers, vos droits

Charte de la personne hospitalisée

Principes généraux*

circulaire n° DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée



Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.



Les établissements de santé garantissent **la qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.



L'information donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.



Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec **le consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.



Un consentement spécifique est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.



Une personne à qui il est proposé de participer à **une recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.



La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.



La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.



Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que **la confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.



La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'**un accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.



La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

* Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site Internet :

www.sante.gouv.fr

Il peut être également obtenu gratuitement, sans délai, sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil de l'établissement.

Charte Eco geste

i

Au CRCB, nous sommes convaincus que chaque geste compte pour préserver notre environnement. Inspirée des Objectifs de développement durable 2030 de l'ONU, notre charte éco-geste traduit notre engagement à adopter des pratiques responsables au quotidien, en cohérence avec les ambitions écologiques de la France.

Réduction des déchets, optimisation de la consommation d'énergie et d'eau, promotion du recyclage, choix de produits écoresponsables... Nos actions visent à limiter notre impact tout en garantissant une prise en charge de qualité.

Parce que la santé et l'environnement sont indissociables, nous invitons chacun patients, professionnels et visiteurs à contribuer, à son échelle, à cet effort collectif. Ensemble, faisons de notre clinique un lieu plus respectueux de notre planète.

J'utilise la fonction resto verso,
je diminue le format des documents imprimés
je me sers des deux côtés de la feuille pour les brouillons,
je n'imprime pas systématiquement les documents :
j'utilise la voie électronique ou le serveur.

Je coupe les équipements électriques
quand ils ne sont pas utilisés
(ordinateurs, photocopieur, cafetière...).

J'éteins la lumière en sortant des toilettes et du bureau,
je profite de la lumière naturelle.

J'évite la surchauffe,
je baisse le chauffage en cas d'absence,
je n'ouvre pas la fenêtre d'une pièce chauffée ou climatisée,
sauf pour l'aérer quotidiennement :
> 10 minutes par jour suffisent à renouveler l'air !

Je favorise les transports en commun,
je peux me rendre au travail à pieds ou à vélo,
je partage ma voiture pour le covoiturage

Je respecte le tri des déchets.



■ LES 10 COMMANDEMENTS DE LA RÉADAPTATION CARDIOVASCULAIRE

Effectuer régulièrement une activité physique

A tout âge, le cardiaque doit entretenir le bon fonctionnement de son cœur, par des efforts adaptés à son cas, d'intensité moyenne mais suffisamment prolongés pour obtenir une amélioration de la capacité physique (30 à 60 minutes, 3 à 4 fois par semaine). Cette mesure favorisera une diminution progressive de la fréquence cardiaque de repos et une moindre augmentation de celle-ci à effort équivalent.

Tout esprit de compétition doit cependant être évité.

Garder un bon moral

Une période dépressive est fréquemment observée après un accident cardio-vasculaire. Elle se manifeste par une irritabilité ou une asthénie anormalement importante et ne doit pas être sous-estimée. Le dialogue entre le patient et le praticien prend ici toute son importance dans la prise en charge médicale. Outre un éventuel traitement, l'activité physique, la reprise du travail et l'élimination du stress permettent dans la majorité des cas de retrouver un bon moral.

Reprendre le travail

Sauf incompatibilité physique avec l'état cardio-vasculaire du patient, la reprise d'une activité professionnelle est généralement recommandée et tout doit être fait pour aller dans ce sens, en collaboration avec le médecin du travail. Toute agressivité inutile dans le milieu professionnel devra être évitée et tout stress devra être géré plutôt que subi.

Gérer le stress

Face aux inévitables agressions de la vie quotidienne (bruit, surmenage, conflits professionnels ou familiaux...), le patient cardiaque doit apprendre à se relaxer en se ménageant des plages de temps de détente. Il devra de plus respecter un sommeil de qualité et en quantité suffisante, avec si possible des horaires réguliers.

Normaliser le bilan lipidique

L'hypercholestérolémie et l'hypertriglycéridémie sont des facteurs de risque cardiovasculaire documentés favorisant l'obstruction artérielle : leur normalisation fait partie des mesures prioritaires. Dans un premier temps, le patient devra adopter une alimentation variée tout en évitant les graisses, le cholestérol et les acides gras saturés (et éventuellement les sucres et l'alcool pour l'hypertriglycéridémie). L'adjonction d'un traitement hypolipémiant s'avère le plus souvent nécessaire.

Normaliser le bilan glucidique

Que ce soit lors d'un diabète insulinodépendant ou non insulinodépendant, l'équilibre glycémique doit être un objectif prioritaire, capital pour préserver l'état vasculaire du patient. Celui-ci doit être assuré par le traitement (insulinothérapie ou anti-diabétiques oraux) mais également par un régime alimentaire adapté et particulièrement rigoureux car ces sujets sont très sensibles aux écarts dans l'alimentation.

Normaliser la pression artérielle

Qu'elle persiste au décours de l'accident cardiovasculaire ou qu'elle soit découverte à cette occasion, l'hypertension artérielle (HTA) reste un facteur de risque cardiovasculaire majeur qui mérite d'être parfaitement maîtrisé par une thérapeutique adaptée.

Les mesures hygiéno-diététiques ont plus que jamais leur place : la lutte contre l'excès pondéral, la sédentarité, les excès alimentaires et plus particulièrement la limitation des apports salés (sel de cuisine, charcuterie, fromage, conserves, boissons gazeuses...) sont indispensables à un bon contrôle des chiffres tensionnels.

Arrêter le tabac

Le tabac est un facteur de risque cardiovasculaire majeur. Son arrêt total et définitif est impératif. Il est obtenu facilement lors de l'hospitalisation, mais il faut veiller à ce que le retour au domicile ne le réintroduise pas banalement dans le quotidien du patient. C'est un facteur de risque majeur de récidive d'accident coronaire. Il agit sur chaque composant de la maladie coronaire : athérome, thrombose, spasme. Il ne faut pas hésiter à se faire aider d'une consultation anti-tabac hospitalière.



Maîtriser le poids

Le surpoids agit comme potentialisateur de tous les autres facteurs de risque cardiovasculaire, et peut être le reflet d'une mauvaise hygiène alimentaire, d'un diabète mal équilibré ou d'une trop grande sédentarité. Le poids idéal, obtenu à partir d'une formule calculée, doit être ajusté de façon à respecter un objectif raisonnable pour le patient, en fonction de son âge, de ses antécédents pathologiques et de ses capacités physiques. L'obésité doit toujours être corrigée car elle crée un surcroît de travail cardiaque inutile. L'amaigrissement doit être progressif, raisonné et ne doit passer ni par des médicaments potentiellement dangereux, ni par des régimes fantaisistes. Comme pour l'arrêt du tabagisme, une volonté renouvelée quotidiennement est nécessaire, mais l'aide d'un médecin nutritionniste peut s'avérer très utile.

Reprendre une activité sexuelle normale

L'activité sexuelle peut généralement reprendre dès la convalescence. Elle ne pose aucun problème dès que le patient peut gravir deux étages sans symptomatologie cardiovasculaire. Chez la femme jeune, la contraception œstroprogestative est contre-indiquée surtout s'il existe des facteurs de risque associés.



ANNEXES

Vous trouverez en annexe à ce livret, les fiches suivantes :

- **Vos informations indispensables**
- **Les tarifs des chambres**
- **Le bien-être au CRCB**
- **Les derniers résultats indicateurs qualité**
- **Le rôle et la composition de la Commission Des Usagers (CDU)**
- **Le rôle et les missions du Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN)**
- **Le règlement intérieur**

Notes



 **ES GRANDS PRÉS**

Centre de Réadaptation Cardiaque de la Brie -
27 rue Sainte Christine - 77174 Villeneuve-Saint-Denis

Tel : 01 60 43 59 59 – www.cliniquegrandstade.com